

L'Assurance retraite et les Restaurants du Cœur signent une convention pour l'accès aux droits et favoriser le vieillissement actif en santé

Paris, le 25 janvier 2022

Dans une volonté commune de lutte contre les exclusions et les inégalités sociales de santé, l'Assurance retraite et les Restaurants du Cœur ont signé le 15 décembre 2021 une convention qui structure un partenariat pour accompagner les personnes dans l'accès et le maintien de leurs droits, et pour favoriser l'appropriation des comportements favorisant un vieillissement actif et en santé.

Pour consolider et homogénéiser leurs relations déjà existantes sur l'ensemble du territoire, l'Assurance retraite et les Restaurants du Cœur se sont engagés à initier de nouvelles coopérations, dans un cadre souple permettant de conserver la possibilité d'initiatives locales, autour de 2 grands axes :

La promotion d'un vieillissement actif et en santé auprès des personnes retraitées accueillies par les Restaurants du Cœur

Les collaborations départementales mises en œuvre consisteront prioritairement à soutenir financièrement les Restaurants du Cœur dans l'organisation de séances d'activités physiques adaptées, d'activités culturelles ou de projets de départs en vacances et à rendre plus facilement accessibles les dispositifs tels que l'adaptation du logement, l'accompagnement des sorties d'hospitalisation, etc.

L'accompagnement des personnes accueillies aux Restaurants du Cœur dans l'accès et le maintien de leurs droits

Il s'agira principalement de permettre aux publics accueillis, dont l'âge et la situation nécessitent une préparation active de la retraite (ou un suivi de leur statut de retraité), d'entrer en contact au bon moment avec leur caisse de retraite (lors de rendez-vous collectifs ou d'entretiens personnalisés par exemple).

Les équipes bénévoles des Restaurants du Cœur bénéficieront de supports présentant l'offre de services de l'Assurance retraite, de sessions d'informations afin de favoriser l'accès aux droits et d'une modalité de contact privilégié, activable lors de situations complexes ou urgentes.

Un comité de pilotage national est mis en place entre l'Assurance retraite et les Restaurants du Cœur pour partager les bilans des actions de coopération mises en œuvre. Il permet également d'échanger sur les difficultés spécifiques rencontrées par les publics les plus éloignés de l'accès aux droits, pour identifier de nouvelles pistes de travail.

À propos de l'Assurance retraite :

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 11 millions d'espaces personnels créés !

À propos des Restaurants du Cœur

Fondés en 1985, les Restaurants du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique. Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté et la précarité sous toutes ses formes.

SERVICE PRESSE DE L'ASSURANCE RETRAITE

Philippe Bainville - 01 55 45 88 93

Léa Cuccuru - 01 55 45 51 34

presse@cnav.fr

Retrouvez l'actualité de la CNAV sur : www.lassuranceretraite.fr

@Cnav_actu

SERVICE PRESSE Les Restaurants du Cœur

Eymeric Sudreau - 01 53 32 23 14.

presse@restosducoeur.org